

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 66 (1915)
Heft: 5-6

Artikel: Les taillis de châtaignier de Villars-sous-Yens
Autor: Luze, J.-J. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-786018>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les taillis de châtaignier de Villars-sous-Yens.

Parmi les forêts à fort rendement appropriées tout spécialement à la petite propriété, il convient de citer, sous réserve de certaines conditions d'altitude, de terrain et d'exposition, les taillis de châtaignier.

Cette essence se rencontre çà et là dans le canton de Vaud, soit sous forme de futaies claires, cultivées surtout en vue de la production du fruit (région de Bex), soit sous forme de taillis, dont les cépées fournissent, dès l'âge de 18 à 20 ans, un bois de service apprécié pour la fabrication des clôtures et des échelas.

Parmi ces taillis, qui se rencontrent sporadiquement en diverses parties du canton, mais généralement sur de très petites surfaces, ceux du territoire communal de Villars-sous-Yens (district de Morges) méritent une mention spéciale, tant à cause de la forte proportion de châtaignier qu'ils renferment, qu'en raison de la qualité spéciale des bois qu'ils produisent.

Cette petite forêt du Chaney, d'une contenance totale de 30 ha, dont 11.5 ha appartenant à la commune de Villars, est située à l'altitude moyenne de 500 m au-dessus du niveau de la mer. Elle flanque une colline exposée au nord-est. Le climat, qui est celui de la vigne, peut être envisagé comme tempéré.

Le terrain fortement décalcifié, mais riche en dépôts glaciaires d'origine alpestre, est de fertilité moyenne et séchard.

La proportion de châtaignier, variable suivant les diverses parties de la forêt, atteint par endroit le 90 à 100 % des essences. Ailleurs, on rencontre en mélange le bouleau, le chêne, l'aulne et divers bois blancs.

Les rejets du châtaignier sont seuls utilisés comme bois de service et il va sans dire que plus cette essence est fortement représentée, plus le taillis est de qualité. Les meilleurs bois sont ceux qui sont bien droits et munis d'une fine écorce de couleur verdâtre. Ceux qui sont couverts de lichens blanchâtres et courbes valent beaucoup moins.

L'observation directe de ces taillis permet de certifier qu'ils doivent s'exploiter vers l'âge de 18 à 20 ans, *sans être au préalable parcourus par l'éclaircie*. Ceux qui sont exploités en dessus ou en dessous de cet âge sont d'un rendement inférieur. Le bois de ces repousses, qui fend très bien, sert à la confection des clô-

tures dites *Chabourit* ou *clôtures Cabrol* (aussi clôtures Breuzard) ou à celle des échalas. Pour obtenir de bons échalas ne se voyant pas, il faudrait toujours laisser sécher le bois sous couvert pendant un an et ne l'utiliser qu'à l'état sec. Les paysans certifient que les taillis éclaircis au cours de la révolution donnent des bois de qualité inférieure.

Ces taillis sont susceptibles d'améliorations et ces dernières consistent naturellement à augmenter le plus possible la proportion du châtaignier au détriment des autres bois. On tend vers ce but en plantant dans les vides, lors du passage des coupes, de forts plants repiqués, qu'on obtient sans peine des pépinières françaises ou allemandes, et qu'il serait du reste facile de cultiver dans nos pépinières, et surtout en marcottant les repousses de 2 à 4 ans. Ce marcottage, qui se fait de la même manière que les provignures de vigne, s'obtient en recourbant sous terre quelques repousses de 3 à 4 m de longueur, dont on laisse sortir 30 à 40 cm de sommet. Ces repousses s'enracinent aisément et forment à leur tour des cépées qui peuplent les parties trop dénudées de la forêt.

Les taillis de châtaignier doivent nécessairement s'exploiter pendant l'hiver, sous peine de causer un grave préjudice au rejet des cépées. C'est dire que l'écorce, qui serait, à l'heure actuelle, d'un écoulement facile auprès des tanneries, ne peut être levée dans ce but.

On utilise comme bois de service les rondins de 3 à 25 cm de diamètre. Ces bois se vendent, à l'état frais, à raison de fr. 2. 50 à fr. 2. 80 les 100 kilos rendus à destination ou même en gare de Saint-Prex (soit à 3.5 km de la forêt). Le poids spécifique du châtaignier étant, à l'âge de 20 ans, d'environ 900 kilos par m³, ces bois sont donc vendus environ fr. 24 le mètre cube.

La proportion du bois de service produit par les parcelles de consistance normale est des $\frac{2}{3}$ du volume total de la coupe, et celle du bois de feu du $\frac{1}{3}$. Les coupes se vendent sur pied, à raison de fr. 20 l'are de beau taillis de 20 ans, soit fr. 2000 l'hectare, ce qui correspond à un rendement brut par hectare et par an de fr. 100. Les dépenses étant très faibles, ces chiffres peuvent presque également s'entendre comme rendement net.

L'are, à 20 ans, rend en général 1 m³ et l'hectare 100 m³, ce qui correspond à un accroissement moyen, par an, de 5 m³. Quant aux prix de vente de fonds bien ensouchés, mais venant

d'être exploités, c'est-à-dire sol nu, leur cour actuel est de fr. 900 à fr. 1100 l'hectare, soit en moyenne fr. 1000. Un taillis peuplé de bois exploitables valant fr. 1000, plus fr. 2000 = fr. 3000 l'hectare, nous pouvons admettre qu'un peuplement de 10 ans, c'est-à-dire à demi âge de révolution, vaudra fr. 2000. Le rendement étant, nous l'avons vu, de fr. 100 par an et par hectare, le taux de placement ressort donc aux environs de 5 %, ce qui est normal.

Nous pouvons donc, en nous basant sur les données ci-dessus, confirmer ce que nous disions au début de notre article, c'est que les taillis de châtaignier peuvent se classer parmi ceux de nos forêts qui, dans certaines conditions de station, dont la principale est l'absence presque totale de chaux dans le sol, donnent un rendement des plus satisfaisants. Le capital de la superficie étant très réduit, cette culture convient tout spécialement à la petite propriété. Nous pensons donc que l'exemple cité des taillis de Villars-sous-Yens pourrait être imité avec profit dans les stations se prêtant à cette culture et toutes les fois que, pour diverses raisons, la création de futaies ne peut être envisagée avec profit.

Chigny s/Morges, avril 1915.

J.-J. de Luze,
inspecteur forestier.



COMMUNICATIONS.

Abatage d'un beau chêne, à Noville.

Le chêne pédonculé s'accroît avec une rapidité exceptionnelle dans les terrains d'alluvions de la Plaine du Rhône, à proximité du lac Léman, dans la région de Noville à Aigle. C'était l'essence dominante dans ces sols fertiles jusqu'au milieu du siècle dernier. Mais, la fabrication des traverses de chemin de fer l'a fait disparaître et on ne saurait déplorer assez qu'on l'ait remplacée surtout par l'épicéa. Il n'en reste plus maintenant que quelques rares représentants, égrenés comme baliveaux du taillis. C'est aux environs de Noville que croissent les plus beaux et il faut reconnaître que, depuis quelques années, les autorités de cette commune conservent avec un soin jaloux ces rescapés de la brillante chênaie d'autrefois. Et nous aurons garde d'omettre que leur sollicitude s'étend aussi à un intéressant bouquet de chênes sis au bord du lac, aux Grands Larges, près des Grangettes.

Cependant, il faut quelquefois abattre l'un ou l'autre de ces beaux chênes, quand son état de santé n'est plus satisfaisant. Ce fut le cas, en février 1914, pour l'un des plus beaux.